



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 107301

Texte de la question

M. Francis Falala attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos des propositions inscrites dans l'étude de Marie-Christine Bellosta publiée en juin 2006 par la fondation pour l'innovation politique intitulée « De la diplomation à l'emploi, pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». Parmi celles-ci, l'auteure préconise, concernant les IUFM, de redéfinir leurs missions. Aussi, il le remercie de lui indiquer sa position et ses intentions relativement à cette préconisation.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau cahier des charges qui a reçu l'avis favorable du Haut Conseil de l'éducation et a fait l'objet d'un arrêté en date du 19 décembre 2006. Pour autant, les missions des instituts universitaires de formation des maîtres restent inchangées. En effet, comme auparavant, ils ont vocation à accueillir des étudiants préparant les concours de recrutement des premier et second degrés de l'enseignement, ainsi que le concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation ; ils assurent cette préparation sous la responsabilité des universités. Les IUFM prennent également en charge la formation professionnelle initiale des personnels enseignants et organisent la formation initiale différée au cours des deux années scolaires qui suivent leur titularisation, ce qui permet une entrée progressive dans le métier. Si les missions des IUFM sont inchangées, le cahier des charges propose en revanche une formation rénovée, plus concrète, fondée sur l'alternance et prenant mieux en compte les réalités du métier. Ouverte sur le monde économique et social, cette formation donne toute sa place à l'entreprise et aux partenaires de l'éducation. Est ainsi mis en oeuvre un système de formation des maîtres qui renforce les liens entre l'université, désormais en charge de la formation des maîtres, et les lieux d'exercice.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107301

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10751

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2915